

MÉMOIRE SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

adressé à

La Commission des États généraux
sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

par

Raphaël Fischler
Urbaniste, Professeur agrégé

Montréal, le 23 octobre 2000

Présentation de l'auteur

Né à Anvers/Antwerpen (Belgique), Raphaël Fischler est diplômé de la Technische Universiteit Eindhoven (Pays-Bas), du Massachusetts Institute of Technology et de la University of California at Berkeley. Il est architecte et urbaniste de formation, membre du Bureau de l'Ordre des urbanistes du Québec et professeur agrégé à l'université McGill, à l'École d'urbanisme. Il se présente en son nom personnel ; ses propos n'engagent donc que lui.

Résumé

Le *Document de consultation* de la Commission des États généraux (2000), tout comme l'*Énoncé de politique linguistique* du gouvernement québécois (1996) dont il s'inspire, présente un argument qui est le bienvenu : pour promouvoir le français, il ne suffit pas de légiférer et de se soucier de la quantité de personnes qui parlent la langue ; il faut également traiter les aspects sociaux et qualitatifs de l'usage du français. Toutefois, la position de la commission et du gouvernement reste trop influencée par des soucis politiques, en particulier celui de la souveraineté. Cette attitude sous-tend les représentations tendancieuses que l'on trouve dans les documents cités. Surtout, elle empêche la province de faire le travail nécessaire pour améliorer et protéger le français, puisqu'elle concentre les responsabilités sur les anglophones et les allophones plutôt que sur les francophones. Le problème du français au Québec aujourd'hui est d'abord avant tout un problème qualitatif, et non quantitatif, et les énergies politiques et sociales doivent être ciblées en conséquence.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le problème du français au Québec n'est plus celui qu'il était il y a trente ans. Le français est désormais bien établi comme langue publique et langue commune de la province. Le gouvernement, par la voix du Secrétariat à la politique linguistique (1996) et par celle de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2000), reconnaît cette évolution mais tend à en minimiser l'importance. Alors que certains experts et responsables parlent de «progrès immenses» (Nadia Brédimas-Assimopoulos, dans *La qualité de la langue, un projet de société*, 1999), le gouvernement préfère mettre l'accent sur les problèmes qui persistent, qu'ils soient réels ou non.

Même le choix des mots est mis à contribution pour faire attiser les inquiétudes. Par exemple, alors que seulement 2% des raisons sociales sont concernées, on assiste, nous dit-on, «à une *prolifération* de noms d'établissement en anglais» (*Énoncé de politique linguistique*, 1996 ; c'est moi qui met l'accent). Cette attitude mène à des constats troublants. Par exemple, que faut-il comprendre des intentions du gouvernement quand il déclare que la politique linguistique doit être renforcée parce que «l'objectif de vivre dans un environnement français n'est pas encore *pleinement* atteint» ? De même, l'utilisation variable des termes «québécois(e)» et «Québécois(e)» dans la description des «Principes de la proposition de politique» de l'*Énoncé* de 1996 montre que la notion ethnique de l'identité québécoise n'a pas encore été entièrement évacuée au bénéfice d'une conception civique.

Dans son bilan de la situation du français, le gouvernement met l'accent sur trois zones d'ombre : la présence trop modeste du français sur l'île de Montréal, le recul de l'usage du français dans le monde des affaires, des communications et de l'informatique et la mauvaise qualité du français parlé et écrit. Le premier «problème» n'en est pas un ; le second mérite que l'on s'y attarde de concert avec d'autres gouvernements et institutions, y compris le gouvernement du Canada (ce qui n'est jamais reconnu dans les documents consultés); le troisième devrait faire l'objet des efforts les plus importants de la part du gouvernement et de la collectivité.

En tant qu'enseignant et en tant que francophone, je veux exprimer ici le vœux que les investissements du gouvernement dans l'enseignement de la langue (et des langues) seront à la hauteur de son ardeur à promouvoir les droits collectifs des francophones. En tant qu'urbaniste, je propose, dans les pages qui suivent, d'examiner de plus près la question de l'étalement urbain, de ses effets sur la situation linguistique dans la région de Montréal, et de la position du gouvernement en la matière. Cette analyse mènera à

une discussion plus générale sur les responsabilités et les pouvoirs politiques dans la lutte pour la défense du français au Québec.

L'ÉTALEMENT URBAIN ET LA SITUATION DU FRANÇAIS À MONTRÉAL

Que ce soit dans des documents officiels ou dans des discours et des entrevues, le gouvernement québécois fait grand cas du fait que la proportion de la population de l'île de Montréal qui parle français à la maison est en baisse. Le passage de cette proportion sous la «barre magique» des cinquante pour cent, pour utiliser l'expression de Marc Termote (*Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal*, 1999), est un spectre présenté pour soulever les inquiétudes. En effet, la revendication qu'il y a crise est injustifiée. La représentation alarmiste du gouvernement, qui reflète un parti pris politique, pêche par trois côtés.

1. L'unité d'évaluation. L'évaluation du gouvernement porte sur une unité, l'île de Montréal, choisie de manière stratégique pour des raisons politiques. L'île de Montréal n'a d'unité que celle que lui a conféré la nature. Sous tous les autres aspects, elle est diverse, hétérogène. L'unité fonctionnelle qui doit être prise en compte en politique publique est celle de la région métropolitaine. La décision du gouvernement de créer la Communauté métropolitaine de Montréal repose sur l'existence de cette unité fonctionnelle et sur la forte interdépendance de ses parties. (Le choix d'étendre la Ville de Montréal à l'île toute entière va dans le sens contraire à cette décision. Mais il a évidemment l'avantage, au yeux du gouvernement, de donner naissance à une entité qui peut être soumise aux lois linguistiques de la province pour les municipalités.) Qui plus est, ayant défini les unités d'analyse comme l'île et le reste de la région métropolitaine, on situe le problème au centre et on laisse les couronnes hors de cause.

2. Les critères d'évaluation. La notion de «masse critique» d'utilisateurs du français, qu'elle soit exprimée en nombre absolu ou en pourcentage, n'est pas fiable. Elle est utilisée en référence au nombre de personnes qui parlent français chez eux et qui vivent sur l'île de Montréal. En cela, elle présente deux défauts. D'une part, son utilisation repose sur l'hypothèse selon laquelle l'usage du français en public est fonction de son usage à la maison. Cette hypothèse est de moins en moins valable. Elle est contestée par le fait que l'on peut, de l'aveu même du gouvernement, «considérer comme francophones bon nombre d'immigrants qui s'intègrent à la vie collective en français, mais qui parlent leur langue maternelle à la maison» (*Énoncé de politique linguistique*, 1996). Le gouvernement n'arrête pas pour autant de parler de cette «masse critique» comme d'un regroupement «de personnes qui . . . font usage [du français]

spontanément en toutes circonstances», y compris en privé (Groupe de travail ministériel, *Les défis de la langue française*, 2000).

D'autre part, pour revenir à la question de l'unité d'analyse, la notion de «masse critique» est utilisée dans des discussions qui portent sur l'île de Montréal. Mais en tant que référent à la langue de communication dans la vie privée, ce concept n'a de validité qu'à l'échelle du quartier. Si la présence d'une «masse critique» de francophones est jugée désirable, ce ne serait pas seulement pour des raisons symboliques--la fameuse barre des 50% sur l'île de Montréal--, mais aussi pour des raisons pratiques d'intégration sociale, laquelle se ferait avant tout à une échelle géographique réduite. Donc, pour que la langue parlée à la maison soit le critère de base d'évaluation de la situation linguistique, il faut supposer que les distributions linguistiques seront l'objet d'études et d'interventions au niveau local. Or on voit mal par quels moyens et sur la base de quelle légitimité le gouvernement entreprendrait d'influencer la répartition des populations dans l'espace montréalais selon leur origine linguistique. En conséquence, comme il faut s'en tenir à l'échelle régionale, on devra prendre en compte non seulement le nombre de gens qui parlent le français à la maison, mais aussi celui «des personnes dont le français est la langue seconde ainsi que des francophones des banlieues qui viennent régulièrement dans l'île de Montréal, notamment pour y travailler» (Groupe de travail ministériel, *Les défis de la langue française*, 2000). Bref, de deux choses l'une : soit la langue parlée à la maison importe, et il faut alors se soucier des distributions spatiales au niveau du quartier, ce qui est difficile à justifier; soit, ce qui est plus réaliste, c'est l'échelle régionale qui compte, et il faut alors se limiter à une discussion de la langue publique.

3. Les conséquences politiques de l'évaluation. En définissant l'unité et les critères d'évaluation comme il le fait, le gouvernement place la responsabilité du maintien du français à Montréal avant tout sur le dos des anglophones et des allophones et exonère les francophones qui ont fait le choix de quitter l'île. Ainsi, on lit que «l'étalement urbain ne permet pas au francophone de l'île de Montréal d'avoir le poids important qu'il devraient normalement y avoir» (*Énoncé de politique linguistique*, 1996). Le sujet de la phrase n'est pas «les francophones», agents historiques dotés du libre arbitre, mais «l'étalement urbain», processus anonyme et apparemment inéluctable. La baisse de la natalité chez ces mêmes francophones est d'ailleurs traitée de la même manière : produit de décisions individuelles de la part de gens responsables, la diminution à long terme de la population francophone ne fait pas l'objet de la même attention que l'augmentation de la population d'origine étrangère, population qui est là en guise de compensation. En conclusion, on peut dire qu'en matière d'étalement urbain, le

gouvernement veut avoir le beurre et l'argent du beurre : il veut les votes des banlieusards, qui sont en grande majorité francophones, et leur offre en échange des programmes et des subventions qui soutiennent le développement de la banlieue ; en même temps, il déplore le déclin de la population francophones sur l'île et voudrait y renforcer la domination du français.

RESPONSABILITÉ ET POUVOIR

Si un grand nombre de Montréalais choisissent d'aller vivre la banlieue, c'est parce qu'il peuvent y trouver des logements plus spatiaux, en particulier des maisons individuelles, à des prix meilleur marché et dans des environnements plus tranquilles que sur l'île. Mais si une si forte proportion de ces personnes qui partent en banlieue est d'origine française, c'est, en partie en tout cas, parce que ceux-ci se sentent moins à l'aise dans un milieu culturellement divers, un milieu, surtout, où leurs enfants auront à côtoyer des enfants immigrés à école. La bonne intégration des nouveaux venus dans leur société d'accueil ne passe donc pas seulement par la participation des immigrés à des cours de français et à des cours sur les institutions locales, mais aussi par la promotion d'une culture plus cosmopolite, plus ouverte à l'Autre, chez les Québécois de souche française.

La responsabilité des francophones dans l'intégration des immigrés est engagée non seulement en terme de présence physique dans certaines parties de la région mais aussi en terme de qualité du français parlé. Comme l'a reconnu Louise Beaudoin elle-même, la mauvaise qualité du français parlé au Québec est un frein à l'adoption et l'usage de cette langue par les immigrants. (Mes rencontres avec des immigrants allophones témoignent de ce fait. Deux personnes m'ont dit d'une manière explicite que le mauvais français de leur collègues au travail avait un effet dissuasif sur eux. Ces anecdotes n'ont pas de valeur scientifique, mais elles illustrent bien le problème et les solutions qu'il exige.) Si le gouvernement veut que les immigrants s'intègrent bien à la société québécoise francophone, il ne suffit pas de leur offrir des cours de français. Il faut aussi leur offrir un milieu linguistique où le parler reflète une certaine fierté du français comme outil de communication et moyen d'expression. En d'autres mots, ici comme dans le cas de l'étalement urbain, il faut responsabiliser les québécois de souche française et pas seulement chercher à changer les comportements des autres. S'il existe des droits collectifs, droits au nom desquels on justifie certaines entraves aux droits individuels, il existe aussi des responsabilités collectives. On s'attend à ce que le

gouvernement consacre la même énergie à assurer le respect des seconds qu'il dépend pour faire respecter les premiers.

Il faut noter aussi que l'appel du gouvernement et de la Commission des États généraux à des pouvoirs renforcés pour le Québec en matière d'immigration ne peut se justifier que par leurs velléités souverainistes, et non par leurs arguments au sujet de l'équilibre démologique dans la région de Montréal. D'une part, même si le Québec obtenait le contrôle total de son immigration, il ne pourrait pas changer grand chose à la composition linguistique des cohortes d'immigrés reçus comme réfugiés et de ceux reçus dans le cadre de la réunification des familles. On voit mal comment le gouvernement pourrait soudainement imposer des critères linguistiques dans ces situations et créer un écart significatif avec les pratiques canadiennes actuelles. D'autre part, comme l'indique l'étude de Marc Termote, même si le Québec parvenait à changer de manière importante l'origine linguistique des immigrants indépendants, l'impact de ce changement sur les distributions linguistiques ne serait que minime (*Perspectives démologiques du Québec et de la région de Montréal*, 1999).

C'est parce que les politiques publiques ne pourraient pas influencer de manière significative sur les taux de naissances chez les francophones, alors que ce facteur est d'importance capitale dans les tendances démologiques au Québec, que le problème de la dénatalité ne fait pas l'objet de recommandations de la part du gouvernement dans sa politique linguistique. Les mêmes conditions prévalent dans le cas de l'immigration et de ses effets sur la langue ; là aussi l'impact des politiques ne peut être que négligeable. Mais le gouvernement n'en tire pas pour autant les mêmes conclusions politiques, puisqu'il voudrait se doter de pouvoirs plus importants. Dans ce cas-ci comme dans d'autres, les recommandations ont plus pour but d'affirmer l'identité française du Québec et son indépendance du Canada, que de résoudre des problèmes réels sur le terrain. Il faut espérer que les États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec permettront de recentrer les attentions et les intentions sur la question du français, sa présence et sa qualité.